



Déclaration liminaire du CSAL du 9 janvier 2024

Monsieur le Président du CSAL,

Le mois de janvier est l'occasion pour chacun d'entre nous de présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Vous n'avez pas dérogé à cette tradition en publiant sur Ulysse 35 un message souhaitant des « vœux chaleureux aux agents de la DRFIP 35 ».

Sauf que vous avez profité de cet exercice pour dresser un bilan idyllique de l'année écoulée, et pour annoncer avec un grand enthousiasme les douces perspectives sur l'année à venir.

Vous vous félicitez ainsi de l'aboutissement de nombreux chantiers, de résultats de la DRFIP 35 supérieurs aux résultats nationaux et aux objectifs fixés, de l'ouverture de nouvelles perspectives, de la mise en place d'un COM 2023-2027 donnant une feuille de route claire et partagée, d'une volonté d'améliorer nos processus métiers et de conforter la cohésion des équipes et le dialogue avec les agents...

La communication d'un loyal serviteur de Bercy !

Comme vous vous en doutez, les élus CGT ne partagent pas ni votre auto-satisfaction ni votre vision féérique. Vous êtes en décalage avec la réalité du quotidien des agents de la DRFIP 35. Ceux-ci vous ont pourtant témoigné à plusieurs reprises leur mal être, leur démotivation, leurs nombreuses difficultés à exercer leurs missions dans de bonnes conditions ainsi que leur grande inquiétude pour leur avenir. Les représentants du personnel vous ont alerté le 6 juillet 2023 sur une situation dégradée des services avec des risques majeurs pour leur santé. Pas d'enquête, pas de convocation d'une formation spécialisée extraordinaire contrairement aux textes en vigueur, vous avez préféré décider seul du bien fondé de cette alerte, et ainsi témoigné de votre déni à l'égard de la souffrance toujours plus grande des agents.

Pour les agents, l'année 2023 a été :

- un âge de départ en retraite repoussé, imposé par un recours abusif au 49-3 malgré un fort mouvement de grève et des manifestations d'ampleur,
- la dégringolade du pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'inflation, c'est 26% depuis 2000. Et 26 % pour des agents C, B et A ça fait beaucoup, et ça fait pas assez pour le reste à vivre,
- l'annonce par M Guérini d'une année blanche pour la revalorisation du point d'indice : pour lui, les mesures salariales actées depuis 18 mois couvrent 2024 ! 1,5 % en juillet 2023, 25€ bruts en 2024 avec les 5 points d'indice supplémentaires, revalorisation du barème de monétisation du CET (A 150€, B 100€ et C 83€) et ...c'est tout ! Notons, que nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne puisque les hauts fonctionnaires (dont font partie nos chers directeurs à la DGFIP) ont bénéficié de véritables revalorisations. Pour preuve, dans la nouvelle grille, les grades maximums passent de 821 en 2022 à 1057 en 2023 pour le premier grade G1. De 1124 à 1382 pour le deuxième grade G2. Et de 1279 à 1570 pour le troisième grade G3. Cela fait en moyenne, une augmentation de 25% de leur rémunération. Et il en est de même pour leurs primes. Mais, c'est sans doute, parce qu'ils le valent bien !
- les négociations indemnitaires nationales, en cours ou plutôt au long cours, puisque notre directeur général mécontent d'un communiqué de presse syndical relatant les difficultés majeures produites par le fiasco GMBI (bugs, multiplications des sollicitations par mail et téléphone, réclamations contentieuses, TH adressée à des enfants mineurs...) a reporté unilatéralement les négociations qui avaient débuté avec l'intersyndicale nationale. Que le plus haut fonctionnaire de notre administration, et vous avec, se permette

dans cette situation de reporter ainsi une négociation qui concerne 94 000 agents est inacceptable;

- une précarisation de la fonction publique;
- des conditions de travail dégradées par les restructurations et fusions de services qui, contrairement à ce que vous annoncez, ne vont pas s'arrêter avec l'aboutissement du NRP, loin s'en faut,
- des explosions des arrêts de maladie pour troubles psycho sociaux ;
- un management anxiogène et toxique avec une pression croissante pour satisfaire aux indicateurs de performance,
- un mépris à l'égard des personnels de la DGFIP...

Et les perspectives 2024 ne nous laissent guère sereins.

Le COM 2023-2027 que vous nous avez présenté lors des grand-messes nous fait craindre le pire.

Il révèle un simulacre de consultations pour satisfaire aux préconisations de l'IGF. Les agents ne sont nullement à l'origine des axes contenus dans ce COM. Et pourtant le document est présenté de telle façon que les éléments issus du grand remue ménage se traduisent tous par des projets de chantiers. Tous ces projets cachent en fait une révision des missions de la DGFIP, notamment sur la «feuille de route des SIP» et les «compétences des SIE».

On peut aussi souscrire à la volonté d'améliorer l'accueil des usagers professionnels et particuliers. Pourtant, même dans ce domaine cela ne répond pas aux attentes des agents. Au contraire, les dernières décisions annoncées par le gouvernement visent à faire de la DGFIP le guichet d'entrée pour les aides aux entreprises (ex:gaz et électricité), sans recrutement (seulement avec des contractuels peu formés) et sans moyens (à part renvoyer sur le site ou créer des numéros verts sans issue). Sans oublier une politique des indicateurs de performance toujours plus nombreux et inatteignables.

Les agents et les représentants du personnel rejettent ce COM et ne partagent aucunement cette feuille de route qui pour reprendre vos propos se voudrait claire et stratégique.

La CGT Finances publiques 35 ne s'associera jamais au démantèlement de la DGFIP, elle le combat !

Avec la déclinaison du CSAR emplois, on assiste à un formidable exercice de manipulation du DG. À la lecture des documents, la DG laisse croire que les suppressions d'emplois sont stoppées cette année. Comme chaque année, Bercy minimise les suppressions en incluant les renforts et les transferts d'emplois. Mais il y a tromperie. Les transferts d'emplois ne minorent pas les suppressions d'emplois, car ils correspondent à des transferts de charges le plus souvent sous-estimées. Incroyable, nous sommes au Ministère des Comptes Publics et nous savons compter !

A l'ordre du jour de ce CSAL figure le règlement intérieur de cette instance et de la Formation spécialisée . Le RI proposé par la DRFIP 35 est le copier/coller du RI du CSA de Réseau adopté unilatéralement par la Direction générale des Finances publiques malgré l'avis négatif unanime des élus nationaux. La DG a systématiquement refusé toutes les propositions des organisations syndicales nationales, comme elle a refusé d'intégrer les engagements positifs de notre Ministre annoncés lors des CSA Ministériels de février et juillet 2023. Il apparaît donc que du point de vue de la DG, le projet de RI n'est pas modifiable par les organisations syndicales. Ainsi, le RI de réseau a été adopté en l'état, en renvoyant toutes les modifications jugées utiles à la future circulaire de fonctionnement, toujours en cours de rédaction !!!

Lors de la formation spécialisée du 29 novembre dernier, vous avez conforté la position du Directeur général en indiquant que le règlement intérieur local ne pourrait être modifié mais que les représentants du personnel pouvaient faire de propositions pour abonder la circulaire de fonctionnement de la DG.

Dans un souci d'un dialogue social constructif et serein, nous avons travaillé sur le règlement intérieur de nos instances, et y avons apporté un certain nombre de propositions d'amendements qui vous ont été transmises en décembre 2023.

Vous avez publié sur Ulysse le règlement intérieur proposé par la DRFIP 35 et celui amendé par les organisations syndicales avant même que ceux-ci n'aient fait l'objet d'un débat et d'un vote en CSAL. La

diffusion des documents préparatoires à nos instances serait-elle la nouvelle règle pour 2024 et les années à venir pour la DRFIP 35 ? Ou est ce une simple manœuvre de votre part ?

La CGT n'a rien à cacher, bien au contraire. Elle ne voit aucun inconvénient à une communication sur Ulysse tant des documents préparatoires à nos instances qu'aux procès verbaux de ceux-ci.

Nous imaginons que votre loyauté vous dictera de rejeter tout changement. Vous participerez ainsi comme notre Directeur général un peu plus au verrouillage du dialogue social et témoignerez d'un profond mépris envers les personnels de la DGFIP.

Nous vous demandons de mettre au vote le projet de règlement intérieur de la DRFIP 35 tel qu'amendé par les représentants du personnel.

En deuxième point à l'ordre du jour, figure le calendrier des travaux que vous souhaitez programmer en formation spécialisée et en CSAL. Nous prenons acte de ce calendrier, mais la CGT considère que ce calendrier n'est ni limitatif ni exhaustif. Nous porterons dans nos instances locales toutes discussions que nous jugeons indispensables tant pour le bon fonctionnement des services que pour de bonnes conditions de travail. Nous vous rappelons par ailleurs que l'ordre du jour de la formation spécialisée doit être élaboré en collaboration avec le secrétaire de la formation spécialisée.

Enfin nous ne manquerons pas de vous soumettre des questions diverses notamment celle du pont naturel du 10 mai 2024 que vous continuez à refuser aux agents de la DRFIP 35 aux motifs que, loyal envers la direction générale, vous n'aviez pas de marge de manœuvre et que cette restriction s'imposait à vous. Pourtant, lors de sa visite à Toulouse le 15 décembre 2023, le Directeur général a indiqué que les directeurs régionaux faisaient ce qu'ils voulaient, ce que certains ont d'ailleurs appliqués. Vous vous obstinez à refuser ce pont alors même que dans votre missive sur Ulysse vous mettez en avant le grand professionnalisme des agents.

Leur accorder ce pont serait le signe d'une réelle reconnaissance de leur investissement quotidien.

Les élus CGT Finances publiques au CSAL